



Age légal

Rubrique : questions-réponses - Date : vendredi 10 janvier 2003

Bonjour, je suis assistante de Français dans une école anglaise. Nous allons faire un cours sur les méfaits de la cigarette, et j'aurais voulu savoir s'il y avait un âge légal pour acheter des cigarettes en France ?

Merci , Amandine

Réponse :

Non, la France n'a pas légiféré sur l'interdiction de vente de tabac aux mineurs. Les avis sont d'ailleurs très partagés, y compris dans les groupes de travail auxquels les pouvoirs publics ont demandé de se prononcer à ce sujet.